



RIS intersyndicale DAE le 3 juin à midi rue de Cîteaux

Chacune de nos organisations syndicales, UCP, SUPAP-FSU, UNSA et CAT, exprimons nos inquiétudes sur le devenir de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

Nous avons eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises :

- * Lors de notre audience avec le Directeur de la DAE le lundi 12 mai dernier,
- * Lors de notre audience ce 20 mai avec le Cabinet de la Maire, le Cabinet du 1er Adjoint et le Cabinet Polski,
- * Lors de nos communications syndicales respectives, expressions de vos inquiétudes.

Pour parler et partager tous ensemble, nous vous convions :

Le mardi 3 juin 2025, midi à Cîteaux (Salle sous verrière) Pour une réunion d'information intersyndicale UCP, SUPAP-FSU, UNSA et CAT

NB : Nous vous rappelons que chaque agent.e a le droit de participer à une réunion d'information syndicale, dans la limite d'1 heure par mois (cumulable pour faire 3 heures) - Article R213-43 CGFP

L'agent.e doit informer sa hiérarchie de cette participation au moins 3 jours à l'avance (dans les faits une suppléante des encadrant.es de la DAE sera de mise).

Cette RIS se fera donc sur le temps de travail, il vous suffit de pointer une pause méridienne avant ou après la RIS et de pointer normalement.